

Valbelle, le 4 novembre 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 29 octobre 2024 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. CONTRAT DE MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre un contrat de maintenance pour le défibrillateur qui est sur une des façades de la mairie afin d'assurer le bon fonctionnement de cet appareil. SARL SUD EST MEDICAL a envoyé un devis pour un contrat de maintenance d'un montant annuel de 99 €TTC.

Accord à l'unanimité du conseil pour accepter ce devis.

2. DEVIS DIVERS TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de divers travaux nécessaires pour mettre en conformité l'aire de jeux pour enfants et le terrain de foot. Ces travaux consistent d'une part à changer les dalles amortissantes sous le toboggan et à revoir l'emboîtement des barres de football. Le devis de l'entreprise SIMLAC se monte à 700 €HT, la commune fournissant les dalles.

Accord à l'unanimité des conseillers.

3. PROJET ABRIBUS : DEVIS

Monsieur le Maire rappelle ce projet d'achat et de pose de 2 abribus, l'un sur la place du village et l'autre sur la place de l'école. Il informe les conseillers que le Conseil départemental vient de voter une subvention de 50 % du montant du projet. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les 2 devis adoptés pour la demande de subvention pour un montant global de 6748,98 €HT. Comme ces devis dataient de l'année dernière, il a demandé aux entreprises de les actualiser. Le devis de l'entreprise PROZON pour la fourniture et la livraison de 2 abribus se monte à 3558,98€HT ; le devis de l'entreprise SIMLAC pour la création de 2 dalles béton et le montage des 2 abribus se monte à 2625 €HT. Le montant total de 6183,98 €HT est en baisse par rapport à l'année dernière. Monsieur le Maire précise que les travaux pourront être réalisés avant la fin de l'année, si le temps le permet.

Accord à l'unanimité des conseillers pour approuver ces 2 devis.

4. SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ECOLE DE BEVONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil de décembre car nous venons d'apprendre que le Conseil régional n'accorde plus de subvention et qu'il est donc nécessaire de revoir le budget de cette classe de neige.

5. ATTRIBUTION DE CHÈQUES KD04 POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible d'attribuer aux 3 agents de la commune un chèque KD 04 pour les remercier de leur travail et de leur disponibilité en 2024. Le montant maximum légal par agent de ces chèques est de 193 € (+20 € TTC de frais de port). Ce type de chèque initié par la chambre de commerce et d'industrie, est valable chez beaucoup de commerçants partenaires du 04.

Il propose l'achat de chèques pour un montant de 193€ (+20 € TTC de frais de port) par agent, soit un montant total de 599 €.

Accord à l'unanimité des conseillers.

6. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - RISQUE PRÉVOYANCE : MODE DE CONTRACTUALISATION ET PARTICIPATION

Monsieur le Maire rappelle ce point traité lors du dernier conseil. Un projet de délibération avait été envoyé au comité social territorial (comme le prévoit la Loi). Vu l'avis positif de ce comité il propose :

- d'adhérer, pour les risques prévoyance avec effet au 1^{er} janvier 2025, au contrat collectif d'assurance souscrit avec le groupe RELYENS par le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence (CDG 04) dans le cadre d'une convention de participation et à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence gérée par le 04 ;
- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation mensuelle brute de 40 € par agent, Monsieur le Maire précise que le montant de la participation ne devra pas dépasser le montant de la cotisation dû par l'agent au titre des garanties obligatoires de base (incapacité de travail + invalidité permanente) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Accord à l'unanimité des conseillers.

7. DELIBERATION FIXANT LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LA COLLECTIVITE DE VALBELLE : RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Social Territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 05 septembre 2024,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer à partir du 01/01/2025 le taux d'avancement de grade dans la collectivité, à 100%.

Accord à l'unanimité des conseillers.

8. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie requalifie cette fonction en « secrétaire général de mairie » et permet le recrutement par promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur territorial (catégorie B). Cette loi permet à la secrétaire de la commune d'obtenir une promotion. En effet, Mme Catherine ROUX est actuellement adjointe administrative principale de 1^{ère} classe et peut bénéficier d'un avancement de grade de rédacteur au titre de la promotion interne.

En conséquence Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'emploi permanent de « secrétaire de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant des grades d'adjoint administratif principal en « secrétaire général de mairie » pouvant être pourvu par un agent relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (*rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe*). Le temps de travail hebdomadaire demeure inchangé, soit 13 heures hebdomadaires.

Accord à l'unanimité des conseillers.

9. PROJET SAVOIR ROULER A VÉLO POUR LA CLASSE DE BEVONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'enseignante de l'école de Bevons souhaite faire bénéficier ses élèves d'une formation « savoir rouler à vélo » au printemps 2025. Cette formation d'une durée de 10 heures répartie en 8 séances serait animée par un éducateur sportif pour l'apprentissage du vélo et par l'enseignante de l'école. Le coût du projet s'élève à 1300 € et peut bénéficier d'une subvention de 50 %. Le solde de la dépense serait pris en charge par les communes au prorata du nombre d'enfants de la commune fréquentant l'école. Accord à l'unanimité des conseillers sur le principe d'une participation de la commune pour cette animation.

10. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance a pris un abonnement mutualisé qui permet aux communes de bénéficier de l'application "panneapocket". Cette application très facile à installer sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur, permet de recevoir divers documents de la part de la commune. Actuellement il est indiqué les dates d'ouverture de l'aire de déchet verts, le compte-rendu du conseil municipal, les animations des associations, la venue d'un nouveau pizzaiolo... Un flyer expliquant comment installer « panneapocket » sera joint au Valbelle-Infos.

DIFFUSION DU VALBELLE-INFOS

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne distribuer le Valbelle-Infos dans les boîtes aux lettres qu'aux personnes qui le demandent, vu que le Valbelle-Infos est dorénavant disponible via l'application « panneapocket ».

Accord à l'unanimité des conseillers.

Un formulaire sera joint au Valbelle-Infos pour cette demande.

Ce changement dans la distribution se fera à partir de l'année prochaine.

Le Valbelle-Infos annuel continuera d'être distribué en janvier.

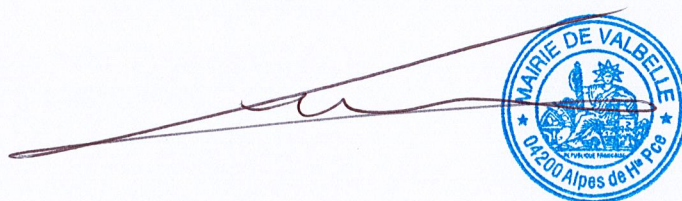
INFORMATION OUVERTURE DE L'AIRE DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'aire de dépôt des déchets verts sera ouverte jusqu'à la fin décembre. Pour l'année prochaine il prévoit d'ouvrir le dépôt du 1^{er} février au 15 mars. En effet après le 15 mars et jusqu'au 15 août la taille des haies empêche la nidification des oiseaux. Elle est interdite pour les agriculteurs et fortement déconseillée pour les particuliers, les collectivités et les professionnels. Il y aura aussi une ouverture du dépôt à l'automne 2025.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pierre-Yves VADOT, Maire de VALBELLE, et son Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter à la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale qui aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 12h00 devant la Mairie. Un apéritif suivra cette cérémonie.